



Syndicat des Eaux
et de l'Assainissement
Alsace-Moselle

Rapport annuel 2019

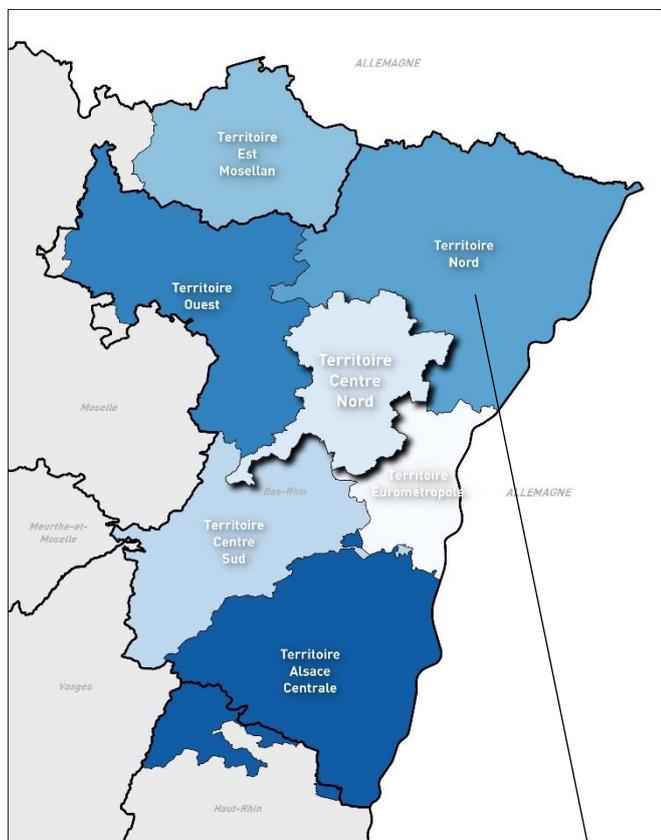
> Synthèse locale eau potable

PERIMETRE DE SOUFFLENHEIM ET ENVIRONS





VOTRE COMMISSION LOCALE



CARTE D'IDENTITE DE VOTRE COMMISSION LOCALE

Nom : PERIMETRE DE SOUFFLENHEIM ET ENVIRONS

Domaine : Eau Potable

Intégration du périmètre : 01/01/2013

Membre du SDEA depuis 13/11/1958

Nombre de communes : 6

Nombre de délégués : 8

Vos usagers

- 5 956 abonnés
- 16 167 habitants desservis

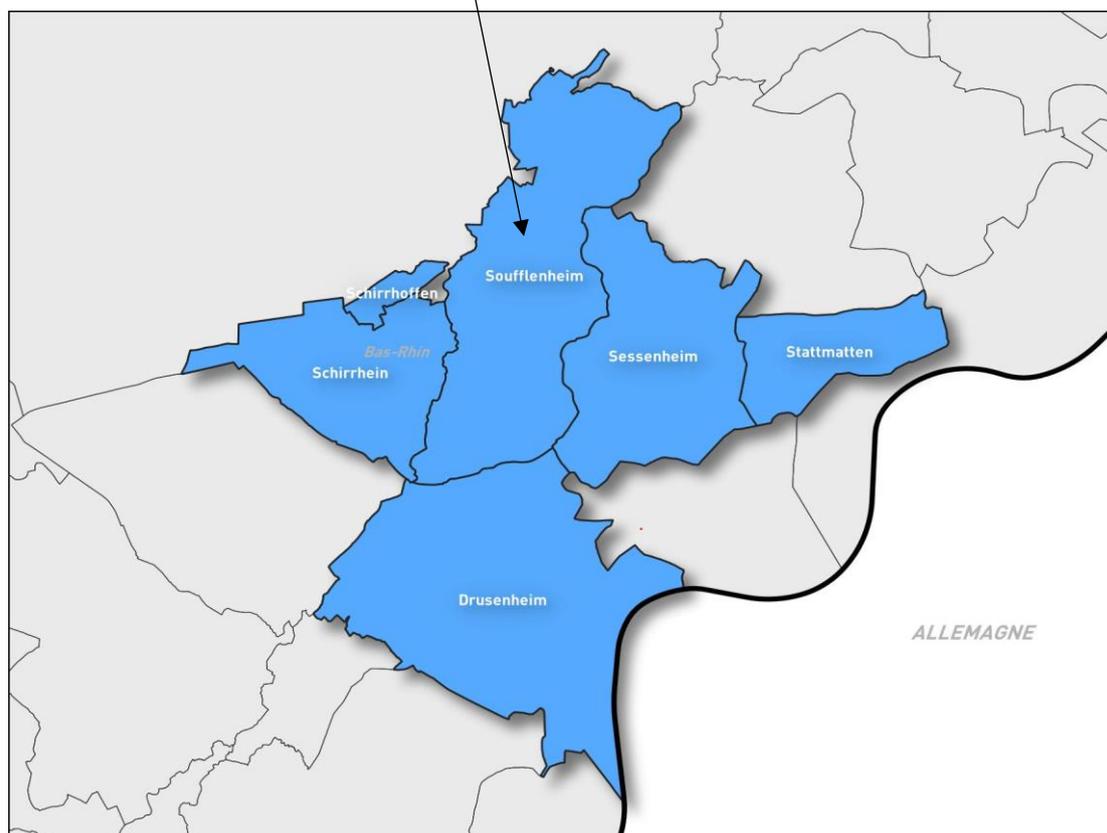
Vos volumes

- 698 093 m³ consommés
- 43 m³ consommés/habitant
- 117 m³ consommés/abonné

Les Gros Consommateurs :

Territoire : **TERRITOIRE NORD**

Centre et Antenne de rattachement : **Haguenau, Rœschwoog**



**VOTRE PRÉSIDENT :**

Robert METZ

Les 5 dernières années ont été marquées par des adhésions croissantes pour le petit cycle de l'eau en provenance de collectivités précédemment en régie locale ou en DSP, et par la montée en puissance depuis 2016 du grand cycle de l'eau qui démontrent la valeur ajoutée de l'outil SDEA et l'importance de conjuguer mutualisation et proximité.

Désormais acteur sur l'ensemble du cycle de l'eau, le SDEA intervient sur les sujets liés à l'eau sous toutes ses formes. La gestion du cycle de l'eau par le SDEA permet de disposer d'une vision globale et intégratrice de toutes les composantes existantes. Le SDEA est à l'interface de nombreuses politiques et enjeux de territoires plus globaux avec les intercommunalités.



Afin de conforter cette vision transversale et intégrée de la gestion de l'eau, et afin de préparer le SDEA du futur, des adaptations statutaires ont été validées par l'Assemblée Générale le 11 décembre 2019 après concertation et enrichissement avec les instances locales et territoriales, ainsi qu'avec l'Eurométropole et la Commission Consultative des Services Publics Locaux.

Cette évolution statutaire pose pour la prochaine mandature d'une part, le principe de maintenir le lien communal gage de proximité et de disposer pour les périmètres intégrés d'un délégué par commune représentant les 3 domaines de compétences du SDEA et d'autre part, la création de Conseils Territoriaux de bassin versant différenciés du petit cycle de l'eau disposant de pouvoirs délibératifs propres.



VOTRE PATRIMOINE

CARACTÉRISTIQUES DES OUVRAGES

Capacité de production

- Capacité journalière maxi : **7 680** m³/jour
- Volume prélevé journalier moyen : **2 339** m³/jour
- Taux de mobilisation jour moyen : **30** %
- Volume prélevé journalier de pointe : **3 385** m³/jour
- Taux de mobilisation jour de pointe : **44** %
- **3** puits
- **0** source
- **2** réservoirs (capacité totale de stockage : 1250 m³)
- **2** stations de traitement
- **2** unités de désinfection
- **123,867** km de conduites

Capacité de stockage

- Volume utile des réservoirs : **1 030** m³
- Autonomie réservoir en moyenne : **0,4** jour(s)
- Nombre d'heures d'autonomie réservoir en pointe : **7** h

| Indicateurs de performance | 2019 |
|---|------|
| Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable (*) | 110 |
| Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau (*) | 100% |



LA QUALITÉ DE VOTRE EAU

CHIFFRES CLÉS

Dureté de l'eau (°F) : Env. 11 à 39 selon l'UDI

Nitrates (mg/l) : Env. 1

Pour plus d'informations sur la qualité de l'eau, vous pouvez consulter la Synthèse annuelle de l'Agence Régionale de la Santé sur <http://www.sdea.fr/index.php/Usagers/L-eau-dans-la-commune.html>

CONTROLE REGLEMENTAIRE (ARS)

| | 2017 | 2018 | 2019 |
|---|-------|--------|-------|
| Taux de conformité microbiologique | 100 % | 97,8 % | 100 % |
| Nombre de prélèvements analyses microbiologiques total | 43 | 45 | 42 |
| Nombre de prélèvements analyses microbiologiques non conformes | 0 | 1 | 0 |
| Taux de conformité physico-chimique | 100 % | 100 % | 100 % |
| Nombre de prélèvements analyses physico-chimiques total | 52 | 52 | 49 |
| Nombre de prélèvements analyses physico-chimiques non conformes | 0 | 0 | 0 |

Eau de très bonne qualité microbiologique, douce sur le secteur Nord, très dure sur le secteur Sud, très faiblement nitratée. Secteur Sud : Aucun des pesticides recherchés n'a été détecté. Secteur Nord : Présence de traces d'un pesticide (2,6 Dichlorobenzamide) avec toutefois des concentrations inférieures aux limites de qualité.



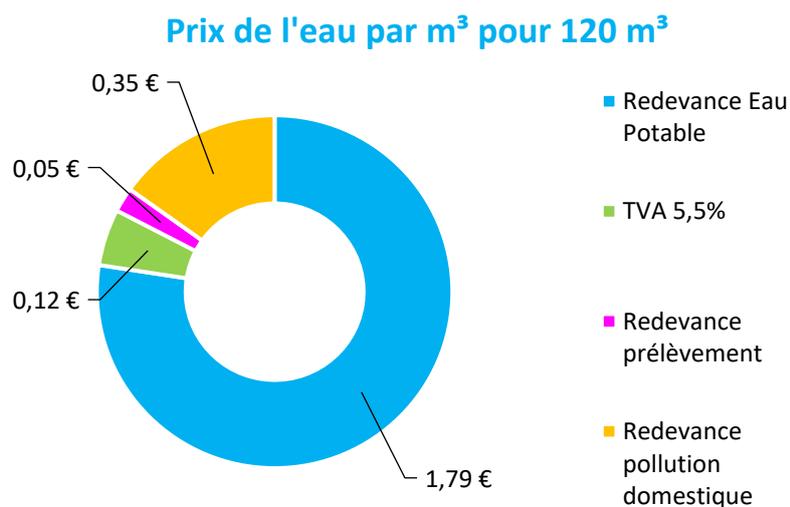
VOS DONNÉES FINANCIÈRES

PRIX DE VOTRE EAU

Retrouvez ci-dessous les éléments constitutifs du prix de l'eau sur votre périmètre.

Prix de l'eau par m³ pour 120 m³ norme INSEE

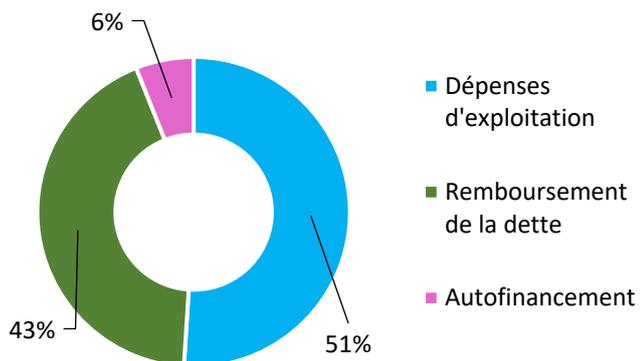
- Part fixe : **63,88 €** HT/an
- Part variable : **1,26 €** HT le m³
- Redevance eau potable du périmètre : **1,79 €** HT par m³ pour 120 m³
- Prix du service eau potable, redevances Agence de l'Eau et TVA comprises : **2,31 €** TTC par m³ pour 120 m³



11 859 factures émises dans l'année



Affectation pour 100 € de recette

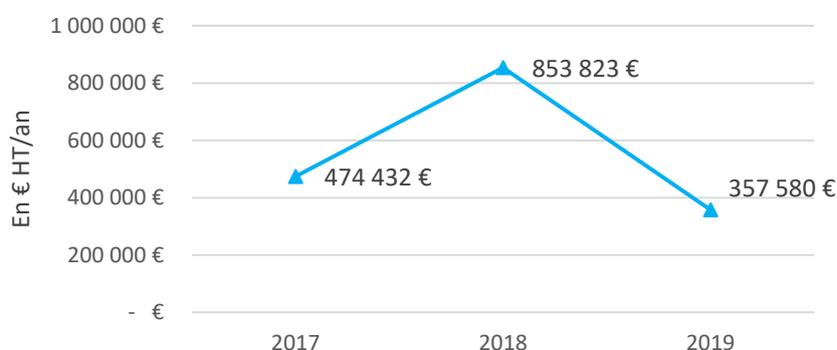


Evolution des tarifs de l'eau





Montant des investissements



| Indicateurs financiers | 2017 | 2018 | 2019 |
|---|-------------|-------------|-------------|
| Durée d'extinction de la dette de la collectivité | 2,2 ans | 1,9 ans | 1,8 ans |
| Capital restant dû | 1 888 096 € | 1 638 083 € | 1 477 621 € |
| Taux d'impayés sur factures d'eau de l'année précédente | 2 % | 2,13 % | ND |
| Montant des abandons de créances | 11 598 € | 6 807 € | 8 363 € |
| Taux de réclamations global | 0,34 ‰ | 0,15 ‰ | 0,25 ‰ |

Des travaux de rénovation ont été réalisés en 2019 :

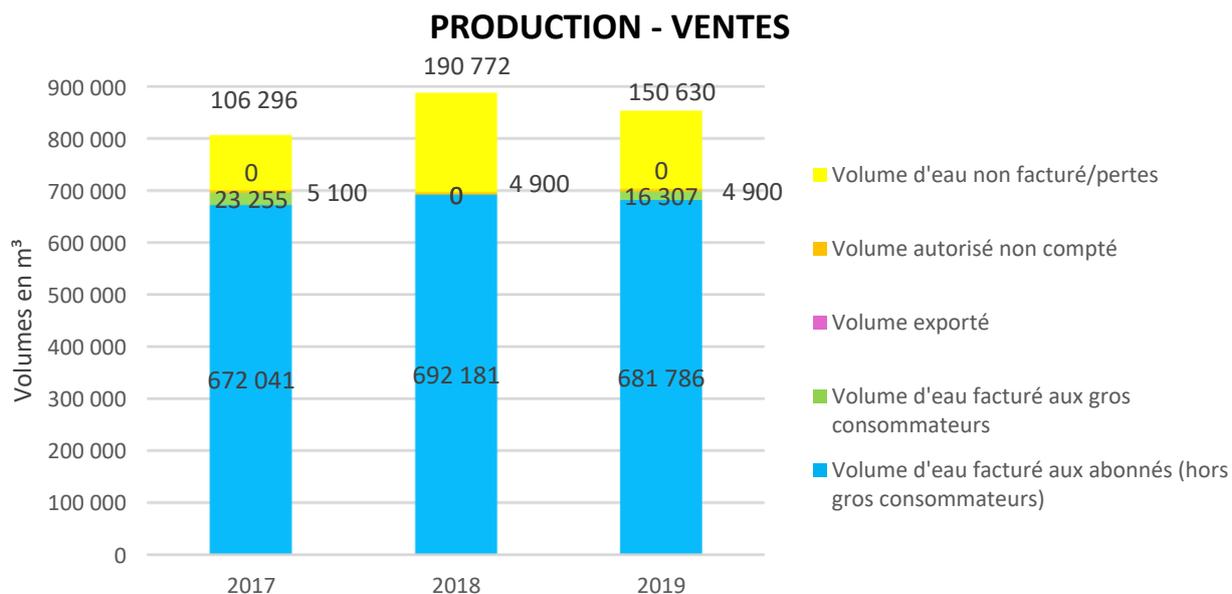
- Rue Henry Loux à Sessenheim, 470 mètres de conduites DN 150mm ainsi que les branchements particuliers
- Route de Herrlisheim à Drusenheim, 565 mètres de conduites DN 250mm ainsi que les branchements particuliers
- Rue des Sapins et du gros chêne, 425 mètres de conduites DN 150mm ainsi que les branchements particuliers

Les comptes financiers font état de Restes à réaliser – travaux terminés en cours de facturation – de l'ordre de 266k€, portant à 624k€ le montant des travaux effectivement réalisés en 2019, relativisant la baisse renseignée de travaux entre 2018 et 2019.

Pour plus d'informations sur les redevances, vous pouvez consulter la note d'information annuelle de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse sur <http://www.eau-rhin-meuse.fr>



VOTRE RÉSEAU D'EAU POTABLE



Avec des volumes produits en baisse et des volumes facturés en hausse, les volumes des pertes sont en nette baisse en 2019.

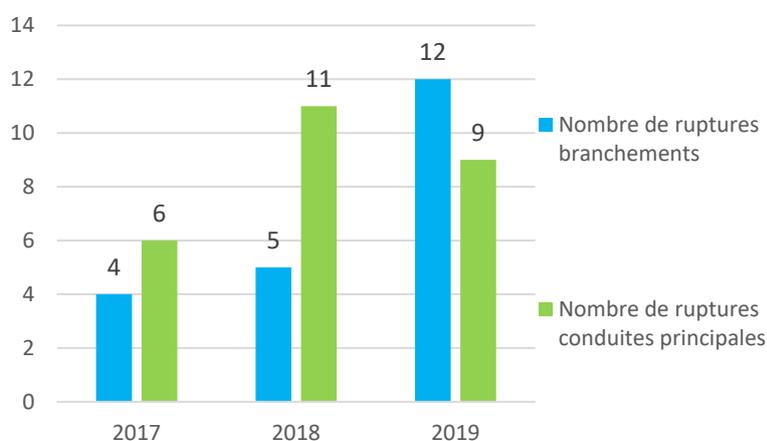


INTERRUPTIONS DE SERVICE ET RUPTURES

| Indicateurs de performance | 2019 |
|---|-------|
| Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés défini/service | 48 h |
| Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées (*) | 1,51‰ |
| Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés | 100% |

| Année | Indice linéaire de réparation (nb/km) (*) |
|-------|--|
| 2019 | 0,07 |
| Année | Indice linéaire des volumes non comptés (m ³ /km/j) (*) |
| 2019 | 3,45 |

NOMBRE DE RUPTURES REPAREES





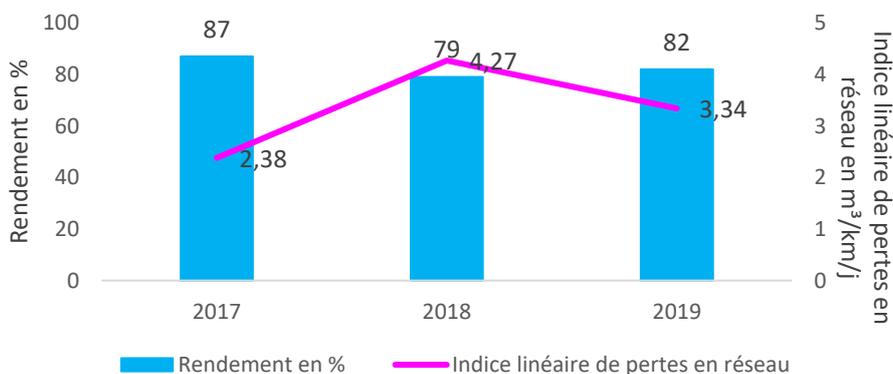
APPAREIL DE DEFENSE CONTRE L'INCENDIE (poteaux et hydrants)

- 538 appareils
- 1 réparation sur les poteaux d'incendie
- 15 remplacements

PARC DE COMPTEURS

- 6 014 nombre total de compteurs
- 93 compteurs remplacés, soit 1,55% du parc
- 57% de compteurs radio-relevés

RENDEMENT ET ILP(*) DES RESEAUX



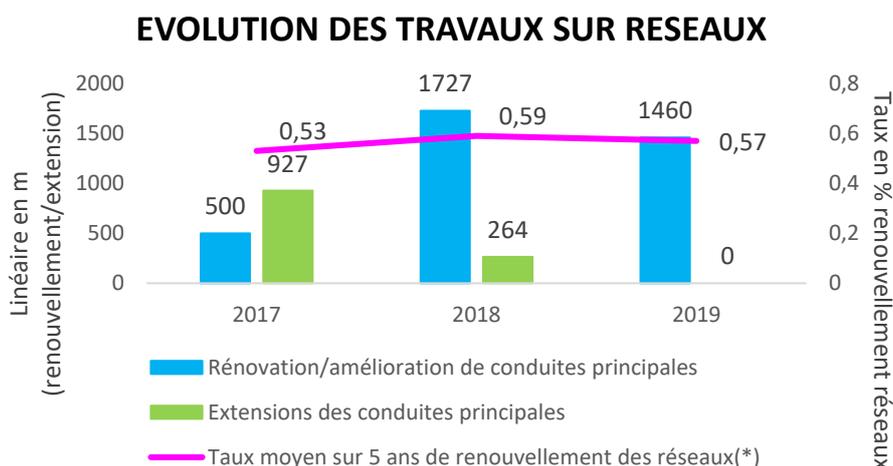
Les efforts entrepris en 2018 pour rétablir le rendement du réseau ont été poursuivis en 2019 avec recherche de fuites sur les réseaux et équipements de lutte contre l'incendie. L'étude diagnostic des réseaux a permis de qualifier l'état du patrimoine. Une fraction de 29 % du linéaire de conduite reste constitué de vieilles fontes et 12% de PVC posé avant 1980, qui sont à rénover en priorité. Les programmes de rénovation futurs intégreront la hiérarchisation des 14,7 km de conduites prioritaires au renouvellement définis dans le cadre de cette étude.



LES INVESTISSEMENTS SUR VOS RÉSEAUX ET OUVRAGES

INTERVENTIONS PRINCIPALES SUR RESEAUX ET OUVRAGES

Contrôle de l'état du forage n° 1 réalisé par Inspection Caméra le 03.10.2019 : la paroi crépinée, de 10 mètres environ, est propre mais les fentes sont partiellement obstruées. Présence de 2 corps étrangers (morceaux de conduite PVC).



Sécurisation de l'alimentation en eau potable : un second forage a été réalisé au lieudit Stockfeld à Dalhunden début 2019 et présente une très bonne qualité d'eau, sans fer ni manganèse. Les pompages d'essai ont montré que le débit total pourra atteindre 250 m³/h sur les 2 puits, permettant d'atteindre l'objectif de sécuriser les périmètres de Dalhunden et Soufflenheim. Des études environnementales préalables à la pose de la canalisation et à la procédure d'autorisation et de déclaration d'utilité publique des ouvrages doivent être entreprises. Au terme d'une procédure réglementaire instruite par les services de l'Etat, le forage et ses périmètres de protection seront déclarés d'utilité publique, le prélèvement sera autorisé et les travaux de construction de la station de pompage et son raccordement pourront débuter pour une mise en service prévisionnelle en 2021.



VOTRE ACTUALITÉ

ZOOM SUR TRAVAUX EFFECTUES ET A VENIR

La sécurisation de l'alimentation en eau est accompagnée de la mise à jour des études générales afin d'intégrer les caractéristiques du nouveau puits de Dalhunden. Ces réflexions ont été complétées par la prise en compte du développement de la future zone d'activité sur le site de l'ancienne raffinerie de Herrlisheim-Drusenheim. La conception de la desserte en eau du site intègre un projet d'interconnexion avec le périmètre de Herrlisheim-Offendorf qui apportera des capacités complémentaires et des possibilités de secours réciproques. Le développement et la sécurisation des installations de production intègre également un programme d'optimisation et de mise à niveau des stations de traitement.

AUTRES INFORMATIONS

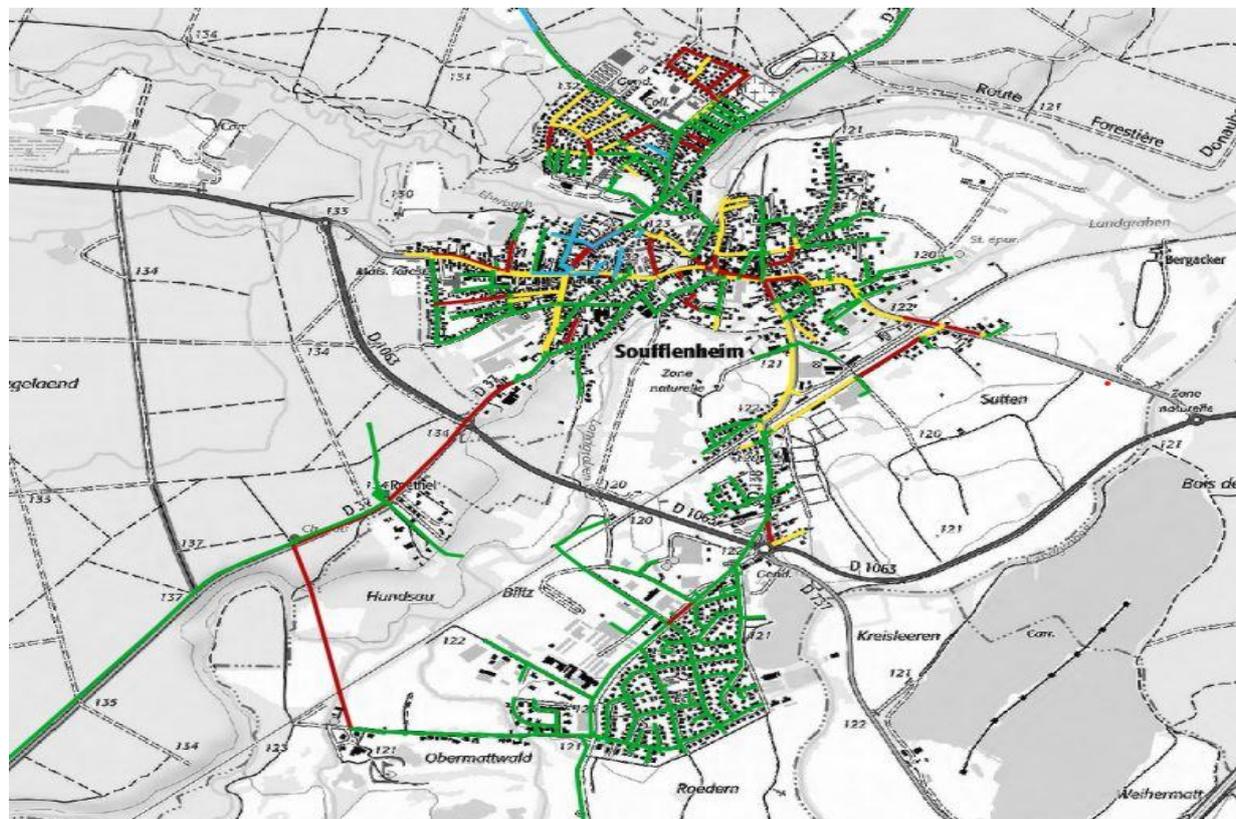
Suite à l'Inspection Caméra du forage F1 : en raison de la présence de corps étrangers et de dépôts sur les crépines, il est conseillé d'engager une opération de rénovation comprenant :

- Repêchage des corps étrangers,
- Décolmatage de la partie crépinée.

Compte tenu de la nature des tubages en acier revêtu, il est conseillé de manipuler les pompes et colonnes avec précaution ou de les doter de centreurs en matériau organique.

Ci-dessous un tracé en rouge des conduites à remplacer en priorité dans le cadre de la campagne de renouvellement de réseaux.

ILLUSTRATION DES INSTALLATIONS OU TRAVAUX





MISSION EAU

Aire d'alimentation du captage de Roeschwoog

Périmètre d'action de la Mission Eau

Maîtrise d'ouvrage :

SDEA Alsace-Moselle

Co-financeur : Agence de l'eau Rhin-Meuse et Région Grand est

Problématique : pollution des eaux souterraines par des pesticides et les nitrates

Priorisation : captages Grenelle et ERMES

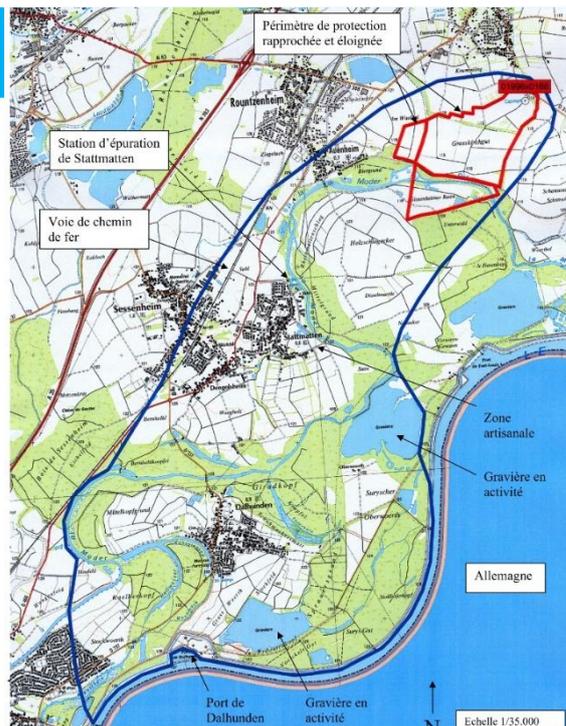
Diagnostic agricole : réalisé en 2008

Plan d'action : ERMES en cours de construction

Secteur d'animation : 7 communes

Drusenheim, Dalhunden, Stattmatten, Fort-Louis, Sessenheim, Auenheim, Roeschwoog

Surface de l'AAC : 2037 ha



Objectif : pouvoir prévenir les pollutions et distribuer une eau potable sans traitement. Les actions développées sont fondées sur une **démarche participative et volontaire**. La Mission Eau a pour objectif **de créer une dynamique de territoire** permettant de **protéger durablement nos ressources en travaillant avec l'ensemble des acteurs locaux**.

AXE 1 Développement de cultures Bas Niveau d'Impact (BNI)

Projets multipartenaires

Un travail de concertation a été réalisé avec 2 opérateurs économiques du territoire, afin de favoriser le développement de cultures bas-niveau d'impact : l'objectif étant de concilier économie agricole et protection des ressources en eau.



Alsace Lait : Le développement d'une filière Lait de Pâturage par Alsace lait a permis de développer un dossier commun pour la protection des zones à enjeux Eau et Erosion du SDEA. En 2019, **11 éleveurs ont été formés, un groupe lait de prairie a été créé, 47 exploitants sont engagés**



APAL (Association de Productions Animales de L'est) et le SDEA ont soumis **un projet commun en septembre 2019 à l'appel à manifestation d'intérêt Grand Est 2019**. L'objectif est la valorisation de la viande de territoire avec un cahier des charges favorisant les cultures BNI.

Accompagnement et concertation

-La Mission Eau travaille en partenariat avec **Farmer, Agro 67 et le Comptoir agricole** pour sensibiliser au changement de pratiques et à l'accompagnement des exploitants de manière technique.

-Participation en tant que partenaire de projet à la mise en place d'un projet de développement des Légumineuses avec **l'Interprofession des Fruits et Légumes d'Alsace** sur les captages ERMES.



AXE 2 Concertation et connaissances des atouts/freins du territoire

Comité de Pilotage captages et Plan d'action ERMES

Réunion de présentation **du contexte ERMES aux élus** du territoire : le 11/10/2019

Réunion de présentation **du contexte ERMES aux agriculteurs** du territoire : 02/12/2019

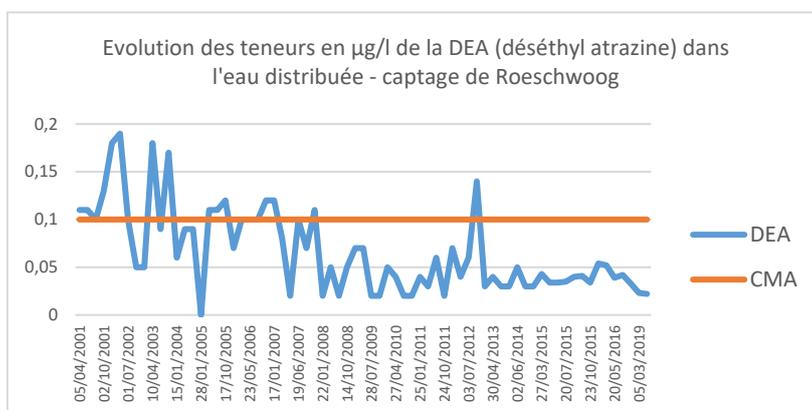
Réunions de concertation avec les agriculteurs pour co-construction du plan d'action : prévues en février 2020 et les mois suivants

Méthanisation : un groupe de travail entre la Chambre d'Agriculture d'Alsace (CAA) et le SDEA se réunit pour mettre en place des cultures bas niveau d'impact méthanisables sur le territoire en fonction des projets de méthaniseurs agricoles/collectivités.

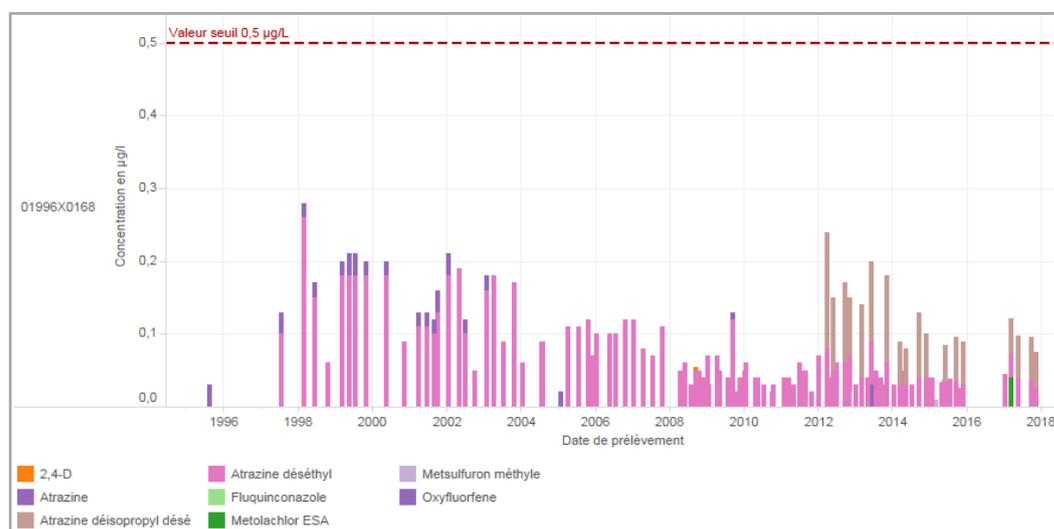
AXE 3 Amélioration des connaissances

Analyse qualité de l'eau

Le paramètre DEA (déséthylatrazine) a induit la dérogation préfectorale pour la distribution de l'eau potable entre 2004 et 2010, il ne présente plus de problématique actuellement. (CMA = concentration maximale admissible).



Le suivi des métabolites de certains herbicides par l'Agence de l'eau démontre leur détection au-delà de $0,1\mu\text{g/l}$, ayant induit le classement prioritaire dans le cadre d'ERMES. (La valeur seuil des $0,5\mu\text{g/L}$ sur le graphique correspondant à la somme de l'ensemble des produits phytosanitaires).



Approfondissement analyse ERMES

La recherche de métabolites non obligatoires ERMES a été proposée lors du Comité de pilotage Mission Eau du 10 avril 2019. Ce travail est à mettre en œuvre.



ANIMATION TERRITORIALE

Sollicitations (par l'Association des Amis des Jardins de Drusenheim)

Drusenheim : animation « jardinage et potager » par Eric Charton le 27/04/19 au JARED

Drusenheim : animation EXPO GABION par Phillippe LUDWIG les 05-06/10/2019, stand pratique de jardinage naturel

Semaine des Alternatives aux Pesticides

-Conférence « Végétation spontanée : de l'utile à l'invasive » par Philippe Ludwig à **Drusenheim** le 29/03/19 en partenariat avec l'association des amis des Jardins de Drusenheim et environs.

-Conférence « Jardin et verger au naturel » par Christophe Thouard à **Roeschwoog** le 26/03/19, organisé en partenariat avec la commune et la médiathèque de Roeschwoog

Projets de territoire

Le **Projet Alimentaire Territorial** du Parc Naturel Régional des Vosges du Nord et du Pays d'Alsace du Nord est en arrêt (recherche de financement). La Mission Eau est associée dans le cadre du développement de filière BNI.

Communication

Un bulletin **Inf'Eau** édité en mai 2019 à destination des élus, et 2 **Lettres de l'eau** à destination des particuliers (mars et juillet 2019). 1 article a été proposé pour le bulletin municipal des communes, sur le jardinage naturel.

¹ les cultures bas niveau d'impact garantissent un impact environnemental limité sur la ressource en eau (azote et phytosanitaires) et ce de façon structurelle, du fait de leur faible recours aux intrants de synthèse au cours de leur cycle de production



L'APPLICATION MOBILE ÉVOLUE !

La nouvelle version est disponible depuis votre mobile ou votre tablette. Grâce à cette application SDEA, vous pouvez alerter en direct nos experts de toute anomalie liée à l'eau et ce, en seulement 4 clics, et accéder aux services dématérialisés 24h/24 et 7j/7.

COMMENT TÉLÉCHARGER L'APPLICATION MOBILE SDEA ?

Depuis votre smartphone ou tablette, recherchez « SDEA » sur votre PlayStore (Android) ou App Store (iOS) et cliquez sur « Installer ».

Rendez-vous ensuite sur la rubrique « Mon compte » dans le menu de gauche pour vous connecter avec vos coordonnées. Vous pouvez désormais prévenir instantanément votre service public de l'eau en cas d'urgence.

QUEL DYSFONCTIONNEMENT SIGNALER ?

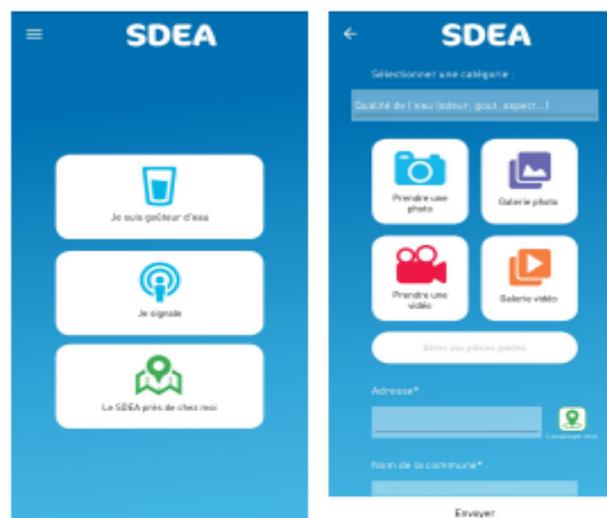
- > Une odeur ou un goût inhabituel de l'eau
- > Une fuite d'eau ou un manque d'eau
- > Une borne incendie endommagée ou une grille manquante
- > Une inondation par refoulement des eaux usées
- > ...

QUE PERMET LA NOUVELLE VERSION DE L'APPLICATION ?

- > Signaler des débordements de cours d'eau
- > Accéder à un espace réservé lorsque vous faites partie d'une campagne Goûteur d'eau
- > Évaluer l'application
- > Accéder aux réseaux sociaux et au site internet du SDEA

À NOTER

Le SDEA intervient uniquement au sein des communes où il est chargé de la gestion de l'eau.



DEVENEZ UN ACTEUR DU SERVICE DE L'EAU

En toute simplicité vous pouvez : signaler en direct un dysfonctionnement, trouver le SDEA le plus près de chez vous, obtenir des conseils adaptés à vos besoins, contacter les urgences du SDEA 24h/24 et 7j/7, consulter les réseaux sociaux du SDEA, accéder à l'historique de vos signalements. Utiliser l'application du SDEA, c'est choisir une solution :

- > **SIMPLE** : une prise en main intuitive et une utilisation facile
- > **PRATIQUE** : un accès n'importe où, n'importe quand, depuis une simple connexion Internet
- > **RASSURANTE** : un contact immédiat et continu avec le SDEA en cas d'urgence
- > **RESPONSABLE** : une contribution active au bon fonctionnement du service de l'eau et à la sécurité des usagers



GLOSSAIRE

LISTE DES ABRÉVIATIONS ET DÉFINITIONS

- > **EP** : Eau Potable
- > **ARS** : Agence Régionale de Santé
- > **AERM** : Agence de l'Eau Rhin-Meuse
- > **PI** : Périmètre Intégré
- > **PPI** : Périmètre Partiellement Intégré
- > **UDI** : Unité de distribution

INDICATEURS DE PERFORMANCE - source : <http://www.services.eaufrance.fr/observatoire/indicateurs>

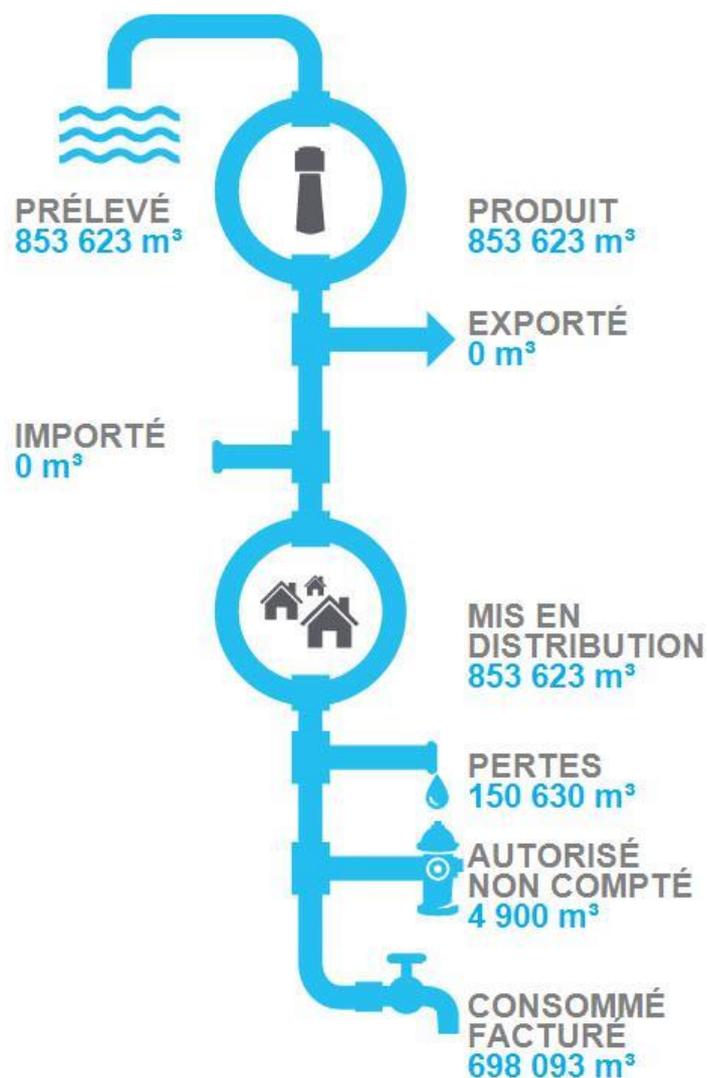
- > **Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable** : Cet indicateur évalue sur une échelle de 0 à 100, à la fois le niveau de connaissance du réseau et des branchements et l'existence d'une politique de renouvellement pluri-annuelle du service d'eau potable - Formule de calcul: Voir la fiche descriptive complète dans <http://www.services.eaufrance.fr/observatoire/indicateurs/p103.2a>
- > **Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau** : Cet indicateur traduit l'avancement des démarches administratives et de terrain mises en œuvre pour protéger les points de captage - Formule de calcul : Moyenne pondérée de l'Indice d'avancement de la protection de chaque ressource par le volume produit par la ressource
- > **Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées** : Cet indicateur sert à mesurer la continuité du service d'eau potable en suivant le nombre de coupures d'eau imprévisibles pour lesquelles les abonnés concernés n'ont pas été prévenus au moins 24h à l'avance, rapporté à 1000 abonnés - Formule de calcul : Nombre d'interruptions de service non programmées / Nombre d'abonnés x 1000
- > **Indice linéaire de réparation** : L'indice linéaire de réparations évalue, en les rapportant à la longueur des canalisations (hors branchements), les réparations effectuées sur les réseaux – Formule de calcul : Nombre de ruptures sur conduites principales / linéaire de l'inventaire des collectivités (uniquement canalisations).
- > **Indice linéaire de pertes** : Moyenne journalière des pertes rapportée à l'inventaire total des réseaux du périmètre.



ANNEXE

SYNTHÈSE DES ACHATS ET VENTES D'EAU

> Synthèse de l'ensemble des volumes qui permet de calculer les indicateurs de rendement réseau, les indices linéaires de pertes et de volumes non comptés présentés dans la parties performance du réseau.





Liste des indicateurs et résultats

| Indicateurs descriptifs des services | | |
|--------------------------------------|---|------------------------------|
| D101.0 | Estimation du nombre d'habitants desservis | 16 108 |
| D102.0 | Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³ (valeur au 01/01/2019) | 2,31 € TTC |
| D151.0 | Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés définis par le service | 48 h |
| Indicateurs de performance | | |
| P101.1 | Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie | 100 % |
| | OU pour les services desservant moins de 5 000 habitants et produisant moins de 1 000 m³/j : | |
| | Nombre de prélèvements aux fins d'analyses microbiologiques effectués dans l'année | 42 |
| | Nombre de prélèvements non conformes parmi ceux-ci | 0 |
| P102.1 | Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques | 100 % |
| | OU pour les services desservant moins de 5 000 habitants et produisant moins de 1 000 m³/j : | |
| | Nombre de prélèvements aux fins d'analyses physico-chimiques effectués dans l'année | 49 |
| | Nombre de prélèvements non conformes parmi ceux-ci | 0 |
| P103.2 | Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable | 110 |
| P104.3 | Rendement du réseau de distribution | 82 % |
| P105.3 | Indice linéaire des volumes non comptés (m ³ /km/j) | 3,45 m ³ /km/j |
| P106.3 | Indice linéaire de pertes en réseau (m ³ /km/j) | 3,34 m ³ /km/j |
| P107.2 | Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable | 0,57 % |
| P108.3 | Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau | 100 % |
| P109.0 | Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité | 8363 € |
| P151.1 | Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées | 1,51 ‰ |
| P152.1 | Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés | 100 % |
| P153.2 | Durée d'extinction de la dette de la collectivité | 1,8 ans |
| P154.0 | Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente | ND |
| P155.1 | Taux de réclamations | 0,25 ‰ |

RUPTURES 2019

| Commune | Adresse | Type de rupture | Fin de travaux |
|--------------|----------------------|---------------------|----------------|
| DRUSENHEIM | RUE DU LIMOUSIN | Conduite principale | 17/01/2019 |
| DRUSENHEIM | RUE DE SCHIRRHEIN | Conduite principale | 11/03/2019 |
| DRUSENHEIM | ROUTE DE HERRLISHEIM | Conduite principale | 23/05/2019 |
| DRUSENHEIM | ROUTE DE HERRLISHEIM | Conduite principale | 07/06/2019 |
| DRUSENHEIM | RUE DU JURA | Branchement | 10/09/2019 |
| SCHIRRHEIN | RUE PRINCIPALE | Conduite principale | 11/04/2019 |
| SCHIRRHEIN | RUE KIRCHLACH | Branchement | 07/06/2019 |
| SCHIRRHEIN | RUE KIRCHLACH | Branchement | 07/06/2019 |
| SCHIRRHOFFEN | RUE DES JUIFS | Branchement | 24/04/2019 |
| SESSENHEIM | RUE DE L'ALLIANCE | Conduite principale | 13/03/2019 |
| SESSENHEIM | RUE DE BUJALEUF | Branchement | 27/05/2019 |
| SESSENHEIM | RUE DE LA PAIX | Branchement | 10/09/2019 |
| SESSENHEIM | RUE HENRI LOUX | Conduite principale | 10/09/2019 |
| SESSENHEIM | RUE DES MERLES | Branchement | 11/09/2019 |
| SESSENHEIM | RUE DU STADE | Branchement | 18/09/2019 |
| SESSENHEIM | RUE FREDERIQUE BRION | Branchement | 31/10/2019 |
| SOUFFLENHEIM | RUE DE SCHIRRHEIN | Conduite principale | 04/02/2019 |
| SOUFFLENHEIM | GRAND RUE | Conduite principale | 14/03/2019 |
| SOUFFLENHEIM | RUE DE LA MONTEE | Branchement | 28/03/2019 |
| SOUFFLENHEIM | RUE DE LA GARE | Branchement | 24/06/2019 |
| STATTMATTEN | RUE DE LA MODER | Branchement | 10/09/2019 |

Qualité de l'eau distribuée en 2019

Synthèse du contrôle sanitaire



www.grand-est.ars.sante.fr

Avril 2020

Syndicat des Eaux et de l'Assainissement Alsace Moselle (SDEA) Périmètre de Soufflenheim et Environs - Secteur NORD

ORIGINE DE L'EAU

Le secteur Nord du SDEA-Périmètre de Soufflenheim et Environs (7810 habitants)¹ est alimenté en eau par 2 forages. Ces ressources en eau ont été déclarées d'utilité publique le 24/11/1981 et disposent de périmètres de protection.

L'eau fait l'objet d'un traitement d'élimination du fer et du manganèse, de neutralisation, de désinfection au chlore avant sa distribution. Les prélèvements d'eau sont réalisés aux captages, au réservoir et sur le réseau de distribution.

(1) population au 01/01/2020 (données INSEE)

QUALITE DE L'EAU DU ROBINET

29 prélèvements d'eau ont été réalisés par le Centre d'Analyses et de Recherches, laboratoire agréé par le ministère chargé de la santé.

BACTERIOLOGIE

Absence exigée de bactéries indicatrices de pollution

- 20 analyses bactériologiques réalisées sur l'ensemble du réseau d'eau potable.
- 0 analyse non-conforme aux limites de qualité réglementaires.
- Taux de conformité : 100 %

Eau de très bonne qualité microbiologique.

DURETE, PH

- Dureté : 10,5 °f (degré français)
- pH : 7,6

Référence de qualité : pH 6,5 à 9

Eau douce (peu calcaire). Eau légèrement agressive, susceptible de corroder et dissoudre, dans certaines conditions défavorables (température, stagnation...) les métaux des canalisations. Il est recommandé de ne pas consommer l'eau immédiatement après ouverture du robinet lorsqu'elle a stagné plusieurs heures dans les conduites, mais de procéder à un écoulement de quelques dizaines de secondes (cf. fiche d'information jointe).

NITRATES

Limite de qualité : 50 mg/l

- Teneur moyenne : 0,7 mg/l
- Teneur maximale : 1,1 mg/l

Ces valeurs témoignent d'une ressource bien protégée des apports en nitrates.

CHLORURES, SODIUM ET FLUOR

- Teneur moyenne en chlorures : 54,2 mg/l
- Teneur moyenne en sodium : 21,7 mg/l
- Teneur moyenne en fluor : < 0,05 mg/l

Références de qualité :
Chlorures : 250 mg/l
Sodium : 200 mg/l
Fluor : 1,5 mg/l

PESTICIDES

Limite de qualité : 0,1 µg/l

Un des pesticides recherchés a été détecté à l'état de traces, inférieures à la limite de qualité. Les teneurs moyenne et maximale en 2,6dichlorobenzamide, produit de dégradation d'un pesticide (dichlobénil), sont égales respectivement à 0,04 et 0,05 µg/l et sont inférieures à la limite de qualité en vigueur. Les autres pesticides recherchés n'ont pas été détectés.

MICROPOLLUANTS – SOLVANTS – RADIOACTIVITE – AUTRES PARAMETRES

Limite(s) de qualité propre(s) à chaque paramètre

Les résultats pour les paramètres mesurés sont conformes aux limites de qualités en vigueur.

CONCLUSION SANITAIRE

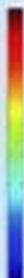
En 2019, l'eau produite et distribuée par le SDEA-Périmètre de Soufflenheim et Environs, dans le secteur Nord, est conforme aux limites de qualité physico-chimiques et bactériologiques en vigueur.

Cette fiche, destinée aux abonnés du service public de distribution de l'eau, peut être reproduite sans suppression, ni ajout. Dans les immeubles collectifs, elle doit être distribuée à chaque locataire ou affichée.



Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide

Les limites de qualité sont des valeurs obligatoires. Les références de qualité sont des valeurs guide (voir verso)



Consulter les résultats d'analyses sur www.eaupotable.sante.gouv.fr

Agence Régionale de Santé Grand Est

Délégation Territoriale du Bas-Rhin
Cité administrative Gaujot
14 rue du Maréchal Juin
F-67084 Strasbourg

ars-grandest-dt67-vsse@ars.sante.fr
+ 33 (0) 3 88 76 79 86

Crédit photo : fotolia.com



LA SIGNIFICATION DES PARAMETRES

Le nombre d'analyses effectuées pour le contrôle sanitaire dépend du nombre d'habitants desservis et du débit de la ressource (forage ou captage de source). Les prélèvements sont réalisés à la ressource, à la production (en sortie de station de traitement par exemple) et sur le réseau de distribution (réservoir de stockage et robinet du consommateur).

La conformité de l'eau est établie en comparant la concentration de certains paramètres à des limites de qualité ou à des références de qualité :

- une limite de qualité est une valeur seuil à respecter impérativement portant sur des paramètres microbiologiques et chimiques constituant un danger potentiel pour la santé des personnes ;
- une référence de qualité est une valeur seuil à satisfaire portant sur des paramètres microbiologiques, chimiques et radiologiques, établies à des fins de suivi des installations de production et de distribution d'eau.

— **QUALITE BACTERIOLOGIQUE** : elle est évaluée par la recherche régulière de bactéries dont la présence dans l'eau de consommation révèle une contamination survenue soit au niveau de la ressource soit en cours de transport. Une absence de traitement, un dysfonctionnement momentané des installations de traitement d'eau ou une insuffisance d'entretien des ouvrages peuvent être à l'origine des résultats non conformes.

— **NITRATES** : les nitrates sont des éléments fertilisants, présents naturellement dans les eaux. Les apports excessifs ou mal maîtrisés d'engrais provoquent une augmentation des teneurs en nitrates dans les ressources.

— **PESTICIDES** : la présence de pesticides dans les ressources provient d'une mauvaise maîtrise des produits utilisés pour protéger les récoltes ou pour désherber. Par précaution, la valeur réglementaire, très basse, est inférieure au(x) seuil(s) de toxicité connu(s).

— **ARSENIC** : l'arsenic est un élément d'origine naturelle, largement répandu dans la croûte terrestre et présent à l'état de trace dans toute matière vivante. C'est un élément classé comme cancérigène. Il peut entraîner également des troubles cardiovasculaires et neurologiques.

— **ELEMENTS METALLIQUES** : il s'agit en particulier du plomb, cadmium, mercure, chrome, cuivre, nickel et fer. Leur potentiel toxicologique dépend de leur forme chimique, de leur concentration, du contexte environnemental et de la possibilité de passage dans le corps humain.

— **DURETE** : la dureté représente les concentrations en calcium et en magnésium présents naturellement dans l'eau de la ressource. Elle est sans incidence sur la santé. Au contraire, le calcium et le magnésium jouent un rôle important dans la physiologie humaine et leur apport par l'alimentation est essentiel. Dans le cas d'une eau ayant une dureté de moins de 10°F, l'installation d'un dispositif d'adoucissement de l'eau ne se justifie pas.

— **SODIUM** : le sodium est un métal très répandu dans la croûte terrestre. Il est toujours associé à d'autres éléments chimiques et principalement aux chlorures. Cet élément vital participe à des fonctions physiologiques essentielles.

— **CHLORURES** : les chlorures, très répandus dans la nature, sont des composés naturels des eaux. Ils sont peu toxiques mais peuvent à des doses élevées nuire au goût de l'eau et favoriser la corrosion des canalisations.

— **FLUOR** : le fluor est un oligo-élément présent naturellement dans l'eau. Des doses modérées sont bénéfiques pour la santé. La valeur limite réglementaire a été fixée pour tenir compte du risque de fluorose dentaire (trace sur l'émail des dents). Lorsque l'eau est peu fluorée, une prévention optimale de la carie dentaire passe par un apport complémentaire de cet élément (sel fluoré, dentifrice fluoré, comprimés...).

— **COMPOSES ORGANIQUES VOLATILS (COV)** : les COV sont des molécules de la chimie de synthèse, dérivés des hydrocarbures, ou des éléments issus de la dégradation de ces molécules. Les COV peuvent avoir, à long terme, des effets tératogènes, mutagènes ou cancérigènes.

AUTRES RECOMMANDATIONS SANITAIRES

Pour préserver la qualité de votre eau :

Vérifiez les matériaux constitutifs de vos canalisations et les faire changer s'il y a du plomb et ne jamais raccorder l'installation électrique à la tuyauterie pour faire prise de terre. Ce raccordement peut provoquer des phénomènes électriques accentuant la corrosion des matériaux. Dans un tel cas, il est recommandé de contacter un électricien professionnel avant toute intervention.

Si un traitement complémentaire (purificateur, osmoseur...) est installé, il doit être régulièrement entretenu et réglé par un installateur compétent afin qu'il n'y ait pas de risque de dégradation de la qualité microbiologique ou physico-chimique de l'eau lié à ce dispositif. L'eau ne doit pas être corrosive en sortie de l'installation de traitement.

Syndicat des Eaux et de l'Assainissement Alsace Moselle (SDEA) Périmètre de Soufflenheim et Environs - Secteur SUD

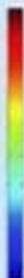


Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau avant de la boire



Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide

Les limites de qualité sont des valeurs obligatoires. Les références de qualité sont des valeurs guide (voir verso)



Consulter les résultats d'analyses sur www.eaupotable.sante.gouv.fr

ORIGINE DE L'EAU

Le secteur Sud du SDEA-Périmètre de Soufflenheim et Environs (8176 habitants)¹ est alimenté en eau par 1 forage. Cette ressource en eau a été déclarée d'utilité publique le 24/11/1981 et dispose de périmètres de protection.

L'eau fait l'objet d'un traitement d'élimination du fer et du manganèse, de neutralisation, de désinfection au chlore avant sa distribution. Un traitement de protection contre la corrosion, à base de polyphosphates, est également en service depuis juin 2012. Les prélèvements d'eau sont réalisés au captage, au réservoir et sur le réseau de distribution.

(1) population au 01/01/2020 (données INSEE)

QUALITE DE L'EAU DU ROBINET

24 prélèvements d'eau ont été réalisés par le Centre d'Analyses et de Recherches, laboratoire agréé par le ministère chargé de la santé.

BACTERIOLOGIE

Absence exigée de bactéries indicatrices de pollution

- 21 analyses bactériologiques réalisées sur l'ensemble du réseau d'eau potable.
- 0 analyse non-conforme aux limites de qualité réglementaires.
- Taux de conformité : 100 %

Eau de très bonne qualité microbiologique.

DURETE, PH

- Dureté : 38,6 °f (degré français)
- pH : 7,2

Référence de qualité : pH 6,5 à 9

Eau très dure (très calcaire) et à l'équilibre.

NITRATES

- Teneur moyenne : 0,2 mg/l
- Teneur maximale : 0,7 mg/l

Limite de qualité : 50 mg/l

Ces valeurs témoignent d'une ressource bien protégée des apports en nitrates.

CHLORURES, SODIUM ET FLUOR

- Teneur moyenne en chlorures : 25,9 mg/l
- Teneur moyenne en sodium : 16,5 mg/l
- Teneur moyenne en fluor : 0,09 mg/l

*Références de qualité :
Chlorures : 250 mg/l
Sodium : 200 mg/l
Fluor : 1,5 mg/l*

PESTICIDES

Limite de qualité : 0,1 µg/l

Les pesticides recherchés n'ont pas été détectés.

MICROPOLLUANTS – SOLVANTS – RADIOACTIVITE – AUTRES PARAMETRES

Limite(s) de qualité propre(s) à chaque paramètre

Les résultats pour les paramètres mesurés sont conformes aux limites de qualités en vigueur.

CONCLUSION SANITAIRE

En 2019, l'eau produite et distribuée par le SDEA - Périmètre de Soufflenheim et Environs, dans le secteur Sud, est conforme aux limites de qualité bactériologiques et physico-chimiques en vigueur.



LA SIGNIFICATION DES PARAMETRES

Le nombre d'analyses effectuées pour le contrôle sanitaire dépend du nombre d'habitants desservis et du débit de la ressource (forage ou captage de source). Les prélèvements sont réalisés à la ressource, à la production (en sortie de station de traitement par exemple) et sur le réseau de distribution (réservoir de stockage et robinet du consommateur).

La conformité de l'eau est établie en comparant la concentration de certains paramètres à des limites de qualité ou à des références de qualité :

- une limite de qualité est une valeur seuil à respecter impérativement portant sur des paramètres microbiologiques et chimiques constituant un danger potentiel pour la santé des personnes ;
- une référence de qualité est une valeur seuil à satisfaire portant sur des paramètres microbiologiques, chimiques et radiologiques, établies à des fins de suivi des installations de production et de distribution d'eau.

— **QUALITE BACTERIOLOGIQUE** : elle est évaluée par la recherche régulière de bactéries dont la présence dans l'eau de consommation révèle une contamination survenue soit au niveau de la ressource soit en cours de transport. Une absence de traitement, un dysfonctionnement momentané des installations de traitement d'eau ou une insuffisance d'entretien des ouvrages peuvent être à l'origine des résultats non conformes.

— **NITRATES** : les nitrates sont des éléments fertilisants, présents naturellement dans les eaux. Les apports excessifs ou mal maîtrisés d'engrais provoquent une augmentation des teneurs en nitrates dans les ressources.

— **PESTICIDES** : la présence de pesticides dans les ressources provient d'une mauvaise maîtrise des produits utilisés pour protéger les récoltes ou pour désherber. Par précaution, la valeur réglementaire, très basse, est inférieure au(x) seuil(s) de toxicité connu(s).

— **ARSENIC** : l'arsenic est un élément d'origine naturelle, largement répandu dans la croûte terrestre et présent à l'état de trace dans toute matière vivante. C'est un élément classé comme cancérigène. Il peut entraîner également des troubles cardiovasculaires et neurologiques.

— **ELEMENTS METALLIQUES** : il s'agit en particulier du plomb, cadmium, mercure, chrome, cuivre, nickel et fer. Leur potentiel toxicologique dépend de leur forme chimique, de leur concentration, du contexte environnemental et de la possibilité de passage dans le corps humain.

— **DURETE** : la dureté représente les concentrations en calcium et en magnésium présents naturellement dans l'eau de la ressource. Elle est sans incidence sur la santé. Au contraire, le calcium et le magnésium jouent un rôle important dans la physiologie humaine et leur apport par l'alimentation est essentiel. Dans le cas d'une eau ayant une dureté de moins de 10°F, l'installation d'un dispositif d'adoucissement de l'eau ne se justifie pas.

— **SODIUM** : le sodium est un métal très répandu dans la croûte terrestre. Il est toujours associé à d'autres éléments chimiques et principalement aux chlorures. Cet élément vital participe à des fonctions physiologiques essentielles.

— **CHLORURES** : les chlorures, très répandus dans la nature, sont des composés naturels des eaux. Ils sont peu toxiques mais peuvent à des doses élevées nuire au goût de l'eau et favoriser la corrosion des canalisations.

— **FLUOR** : le fluor est un oligo-élément présent naturellement dans l'eau. Des doses modérées sont bénéfiques pour la santé. La valeur limite réglementaire a été fixée pour tenir compte du risque de fluorose dentaire (trace sur l'émail des dents). Lorsque l'eau est peu fluorée, une prévention optimale de la carie dentaire passe par un apport complémentaire de cet élément (sel fluoré, dentifrice fluoré, comprimés...).

— **COMPOSES ORGANIQUES VOLATILS (COV)** : les COV sont des molécules de la chimie de synthèse, dérivés des hydrocarbures, ou des éléments issus de la dégradation de ces molécules. Les COV peuvent avoir, à long terme, des effets tératogènes, mutagènes ou cancérigènes.

AUTRES RECOMMANDATIONS SANITAIRES

Pour préserver la qualité de votre eau :

Vérifiez les matériaux constitutifs de vos canalisations et les faire changer s'il y a du plomb et ne jamais raccorder l'installation électrique à la tuyauterie pour faire prise de terre. Ce raccordement peut provoquer des phénomènes électriques accentuant la corrosion des matériaux. Dans un tel cas, il est recommandé de contacter un électricien professionnel avant toute intervention.

Si un traitement complémentaire (purificateur, osmoseur...) est installé, il doit être régulièrement entretenu et réglé par un installateur compétent afin qu'il n'y ait pas de risque de dégradation de la qualité microbiologique ou physico-chimique de l'eau lié à ce dispositif. L'eau ne doit pas être corrosive en sortie de l'installation de traitement.